

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DU TIGNET

DU 31 juillet 2020

Présents :

Claude SERRA, Maire, Président de Droit du CCAS de la Commune du Tignet,
Françoise MACIA, adjointe au Maire, déléguée au CCAS, Monique MILLET, conseillère Municipale, membre élue, Nathalie BOUFERROUK, conseillère Municipale, membre élue, Annie MARIN MONTORO, Membre association Handicap AMCVHS, Brigitte GIAIME, Membre assistante sociale du conseil départemental 06, Gérard BOUHOURS, président association club du bel âge, Claudie Mortier, membre association caritative restos du cœur.

Excusés :

Rose Marie MISCIOSCIA, conseillère municipale membre élue a donné pouvoir à Monique MILLET – Valérie CHATELET, Conseillère Municipale, membre élue a donné pouvoir à Françoise MACIA – Nicolas FORRAY, membre insertion Mission locale pays de Grasse.

Après appel des membres, Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16 heures.

2 pouvoirs ont été remis à l'Adjointe au Maire, déléguée au CCAS.

Monsieur le Maire présente la première commission mise en place avec la nouvelle municipalité et remercie les membres présents et en particulier les représentants associatifs et passe la parole à Jean-Luc LENI, adjoint au Maire délégué aux finances pour présenter les budgets :

DELIBERATION N°2020.001 - COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le receveur municipal pour l'année 2019,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

- **ADOPTE** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2019 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2019.

Ainsi Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

DELIBERATION N°2020.002 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Il est présenté au Conseil d'Administration du CCAS les données du compte administratif 2019, à savoir :

- Dépenses de fonctionnement : 10 549,33 Euros
- Recettes de fonctionnement : 13 080,00 Euros
- Soit un excédent de 2 530,67 Euros

- Résultat reporté exercices antérieurs en recettes : 6 571,03 Euros
- Soit un excédent cumulé reporté de 9 101,70 Euros

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

- **ADOPTE** le compte administratif 2019.

Ainsi Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

DELIBERATION N°2020.003 – AFFECTATION DE RESULTATS 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2019 comme suit :
 - Pour mémoire :
 - Excédent antérieur reporté : 6 571,03 euros
 - Résultat de l'exercice 2019 : 2 530,67 euros
 - Résultat cumulé au 31/12/2019 : 9 101,70 euros
- Affectation du résultat cumulé en section fonctionnement sur le budget 2020.

Ainsi Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

DELIBERATION N°2020.004 – BUDGET PRIMITIF 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,
Considérant que le budget primitif doit être voté en équilibre réel avant le 31 juillet.
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif 2020 comme suit :
 - Section de fonctionnement :

*Dépenses	20 101,70 euros
*Recettes	20 101,70 euros
 - Section d'investissement :

*Dépenses	0,00 euros
*Recettes	0,00 euros

Ainsi Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Les principaux points suivants ont ensuite été abordés :

- la réactivation du plan prévention dès juillet et ce dans le suivi ininterrompu des actions déjà mises en place (une centaine de personnes concernées),
- la mise à jour des associations pour tenir compte de l'actualité et mener à bien les futurs projets innovants (ex. actions sur le handicap),
- la prévision d'un plan d'inclusion pour les exclus du numérique ; ils seront aidés lors des activités récréatives du mardi après-midi au CCAS,
- l'accompagnement des femmes battues mais aussi des époux ce qui permettra d'aider les victimes sur les différents comportements à adopter,
- Mme Nathalie Bouferrouk a demandé quel sera le programme de fin d'année pour les aînés. Il a été répondu qu'en raison de la crise sanitaire, des incertitudes pesaient sur le programme projeté. Elle a également demandé si le compte « subventions » avait été ventilé. Il a été répondu que non. Toutes les décisions d'attribution feront l'objet d'une décision du Conseil d'Administration,
- Mme Brigitte GIAIME a indiqué que l'assistante sociale prévue pour la permanence au Tignet était actuellement indisponible mais que les familles pourront être dirigées vers la plateforme MSD de Grasse. Elle demande la possibilité de recevoir la typologie de la population. Il lui a été répondu favorablement,
- En accord avec les membres présents, l'horaire des prochaines réunions privilégiera la fin de soirée 18 h ou 19 h. L'horaire de ce C.A. à 16h 00 était exceptionnel pour tenir compte des délais impartis.

